

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE



REPUBLIC OF TOGO

WORK- FREEDOM- HOMELAND

79^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

DECLARATION DE :

Monsieur Tchakpidè OURO-BODI,

Premier Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

New York, le 1^{er} novembre 2024

Monsieur le Président,

Avant tout propos, la délégation togolaise voudrait indiquer qu'elle souscrit à la déclaration qui a été faite au titre du présent point de l'ordre du jour par le Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés ainsi que les déclarations faites par le Délégué de l'Ouganda respectivement au nom du Groupe africain et du Groupe 77 et la Chine.

Le Togo se réjouit de l'inscription, une fois encore, à l'ordre du jour de la 79^{ème} session du point relatif au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et prend note du rapport substantiel sous la cote A/79/496 soumis à la Sixième Commission par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le Togo se félicite de la tenue effective, en 2024, du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international des Nations Unies.

C'est le lieu pour ma délégation de rendre un hommage mérité à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques pour le professionnalisme dont elle a fait preuve dans la préparation, l'organisation et l'exécution des activités pour l'année en cours en application de la résolution A/78/107 de l'assemblée générale.

Monsieur le Président,

Comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général, le Togo a participé au cours régional de droit international pour l'Afrique, en langue française, qui s'est tenu dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis Abeba, du 22 février au 15 mars 2024.

Quant au Programme de bourses de perfectionnement en droit international qui s'est déroulé à La Haye du 1^{er} juillet au 02 août 2024, en langue anglaise, on note l'impressionnant nombre de postulants, soit 905 personnes dont un très grand effectif des postulants du continent africain. Cela démontre à suffisance un sérieux besoin de formation en droit international en Afrique et surtout un grand intérêt pour le programme de bourses de perfectionnement. Mais au final, sur les 461 postulants africains, seuls cinq (05) ont été choisis pour être parmi les 21 personnes qui ont bénéficié d'une bourse.

Ces chiffres sont très frappants ; il convient alors de prendre des mesures idoines supplémentaires et spécifiques pour encourager cet engouement fort et cette nécessité de formation en droit international.

Dans cette optique, ma délégation prend note de l'engagement de la Division de la codification à continuer d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme et les cours régionaux, afin de pouvoir satisfaire autant que possible la demande sans cesse croissante de cours en droit international.

Aussi, ma délégation voudrait-elle reconnaître et saluer la pertinence de toutes les thématiques développées par d'imminents professionnels et universitaires lors de ces deux programmes et remercier le Secrétariat pour l'abondante documentation juridique mise à la disposition des participants à l'issue de chaque programme et cours.

Monsieur le Président,

Le Togo se félicite du fait que le rapport précité souligne que les ressources inscrites au projet de budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2025, et ce, conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sous la cote A/78/514, approuvé par l'assemblée générale.

Pour en avoir bénéficié à plusieurs reprises, le Togo soutient fortement le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ainsi que les cours régionaux organisés annuellement dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Prenant en compte l'importance dudit Programme dans le renforcement des capacités en droit international des cadres des organisations internationales et des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères ainsi que des missions permanentes des pays en développement, ma délégation estime qu'il s'agit d'un programme ayant un impact concret pour ses bénéficiaires.

Pour terminer, tout en saluant le travail d'encadrement et d'orientation du Comité consultatif pour le Programme et de son secrétariat, ma délégation voudrait insister sur la nécessité de maintenir et de renforcer ledit programme au-delà de 20 professionnels de pays en développement et de pays émergents dans le cadre du futur budget programme des Nations Unies, notamment pour le continent africain qui présente toujours plus de candidatures à ce Programme.

Je vous remercie de votre attention !